Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E2.A : Intervention sur installation en télésécurité

Session 2003 • Code sujet : **D1** • Durée : **1 h 20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Gestion d'interventions en télésécurité et compte rendu (3 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2003/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2003 - 1-Sujet.pdf

1. Gestion d'interventions en télésécurité et compte rendu

Vous êtes opérateur chez EUROSECURITE, dans une station centrale agréée APSAD de type P.2, régie par la règle R.31 et traitant les informations de 438 sites télésurveillés. Vous devez gérer des événements avec les rondiers-intervenants, rédiger la main courante et rendre compte oralement, en appliquant les consignes opérateur et les règles de levée de doute.

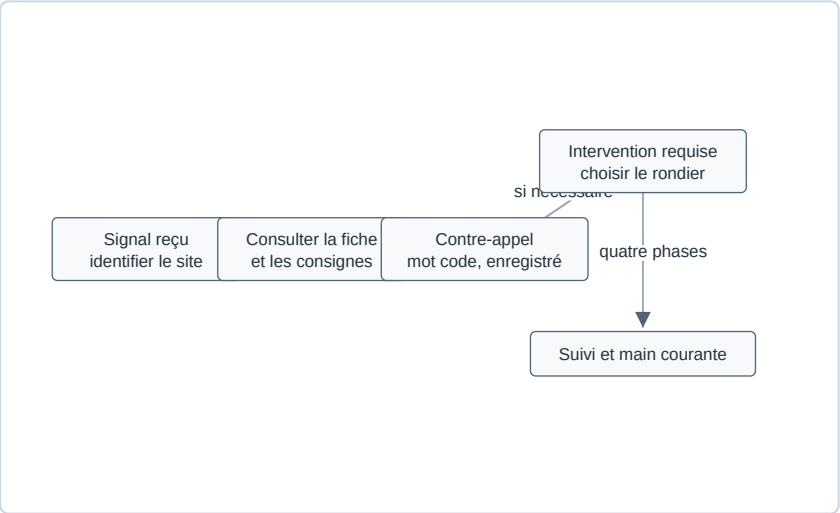
Gestion des interventions

Question 1. À partir des informations recueillies sur l'installation informatisée de télésécurité, gérez à distance les interventions de trois rondiers-intervenants munis de téléphones mobiles. Décodez les informations, affectez les ressources selon leurs compétences et donnez des consignes claires, précises et conformes à la légalité. Durée : 30 minutes.

Pour chaque signal reçu (alarme, anomalie technique, défaut de liaison ou mise en service hors créneau), identifiez le site et consultez sa fiche. Avant toute intervention, contre-appelez le site, vérifiez le mot code confidentiel et enregistrez la communication avec son horodatage.

Si l'intervention est requise, choisissez parmi les trois rondiers celui qui est compétent et le mieux placé pour respecter le délai inférieur à 30 minutes. Transmettez les consignes contractuelles et suivez l'approche, l'observation, la reconnaissance et la remise en sécurité. En cas d'effraction ou de situation anormale, faites informer les forces de l'ordre et appliquer les mesures conservatoires prévues.

Traitement d'un événement de télésécurité



Affecter le rondier selon sa compétence et sa position, avec un délai d'intervention inférieur à 30 minutes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contre-appel avec mot code, puis affectation du rondier compétent et le mieux placé. Suivi des quatre phases et consignation horodatée.

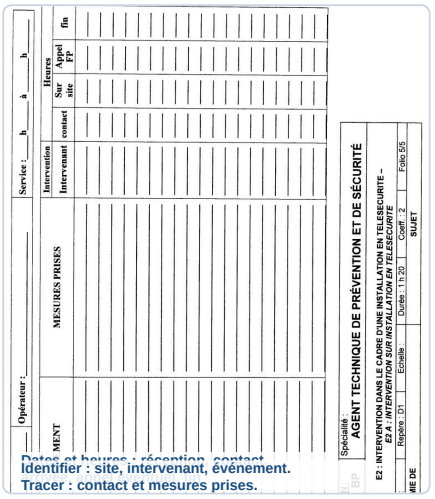
Main courante

Question 2. Rédigez la main courante relative aux opérations conduites en utilisant le formulaire fourni. Consignez les horaires requis, le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises. Durée : 20 minutes.

Inscrivez chaque événement dans l'ordre chronologique, en renseignant le numéro du site, l'identité de l'intervenant et la nature du signal. Notez l'heure de réception, de prise de contact avec le rondier, d'arrivée sur site, de tout appel à un service public et de fin d'intervention.

Consignez les mesures prises : contre-appel et vérification du mot code, consignes transmises, constatations, éventuelles mesures conservatoires et clôture. Horodatez et enregistrez la communication téléphonique. N'inscrivez que les faits effectivement rapportés.

Repères pour renseigner la main courante



> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Main courante chronologique : site, événement, intervenant, horaires requis et mesures prises.

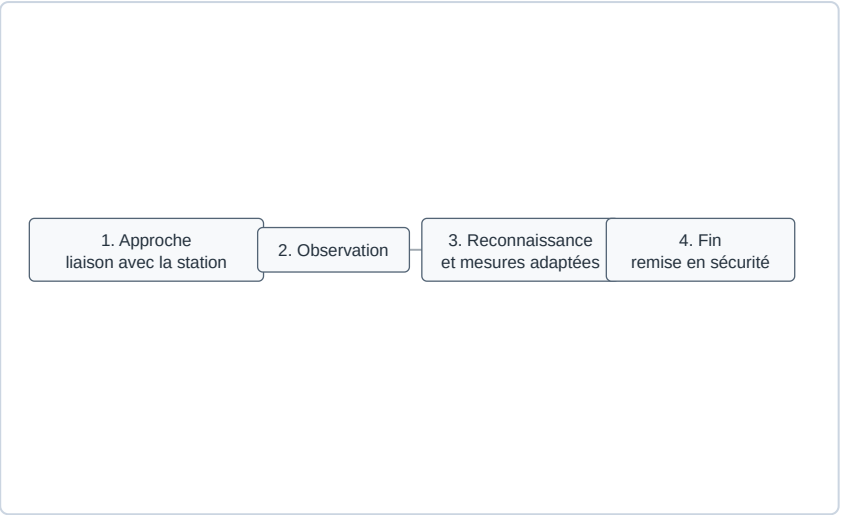
Interrogation orale

Question 3. Répondez à une interrogation orale devant un jury. Durée : 30 minutes.

Présentez votre rôle d'opérateur chez EUROSECURITE, sous l'autorité du chef de station, dans une station agréée APSAD de type P.2 appliquant la règle R.31. Expliquez comment vous décodez le signal, consultez la fiche-site, contre-appelez avec le mot code et enregistrez la communication horodatée.

Justifiez l'affectation par la compétence et la proximité du rondier. Décrivez les quatre phases, le compte rendu à la station, la vérification complète des lieux et des issues, puis la remise en sécurité. En cas d'effraction ou d'anomalie, faites informer les forces de l'ordre et appliquez les mesures conservatoires prévues au contrat.

Les quatre phases de la levée de doute



Le rondier applique les consignes contractuelles et rend compte de son arrivée et de la progression de sa reconnaissance.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Présenter le traitement du signal, l’affectation, le suivi des quatre phases et la traçabilité de l’intervention.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2003)

Bilan de l'épreuve : Épreuve pratique E2.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, repère D1, session non indiquée, durée 1 h 20, coefficient 2. Elle porte sur la gestion d'événements reçus par une station centrale de télésécurité et la levée de doute. Les tâches évaluent le décodage des alarmes, l'affectation des rondiers, la transmission de consignes, la rédaction de la main courante et le compte rendu oral.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Avant toute intervention sur alarme ou anomalie, effectuer un contre-appel au site et utiliser le mot code confidentiel prévu sur la fiche-site.
- La communication téléphonique doit être intégralement enregistrée et horodatée, puis les événements et mesures prises consignés dans la main courante.
- La levée de doute suit quatre phases : approche en liaison avec la station, observation, reconnaissance avec mesures adaptées, puis fin après remise en sécurité.
- Le rondier vérifie tout le périmètre et les issues, rend compte de sa progression et informe les forces de l'ordre en cas d'effraction ou de situation anormale.

Points de vigilance & attentes du jury

- Noter les heures de réception, de contact du rondier, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention.
- Faire figurer dans la main courante le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises.
- Choisir un intervenant compétent et transmettre des consignes claires, précises et conformes au cadre légal.
- En cas d'effraction, appliquer les mesures conservatoires prévues au contrat et prévenir les forces de l'ordre.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Que faire avant d'envoyer un rondier après une alarme ou une anomalie ?

Contacter d'abord le site au numéro indiqué sur sa fiche afin de vérifier l'information et écarter une erreur de manipulation. Utiliser le mot code confidentiel prévu, puis enregistrer et horodater toute la communication.

Q : Quelles sont les étapes de la levée de doute en cas d'intrusion ?

Le rondier procède à l'approche en liaison avec la station, à l'observation, à la reconnaissance et aux mesures adaptées, puis termine après remise en sécurité. Il vérifie le périmètre et contrôle physiquement toutes les issues.

Q : Comment se répartit le temps de l'épreuve ?

L'épreuve dure 1 h 20 : 30 minutes pour gérer les interventions à distance, 20 minutes pour rédiger la main courante et 30 minutes pour l'interrogation orale devant le jury.

Q : Quels critères sont explicitement évalués par le sujet ?

Le sujet évalue le décodage rapide des informations, l'affectation des ressources selon leurs compétences, la clarté et la légalité des consignes, ainsi que la capacité à rendre compte oralement et par écrit.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2003/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2003 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.